

Procès-verbal n°32 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 16 Mars 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusée :	Mme Cendrine MENUJER,

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 31 de la réunion du 9 Mars 2023.

FORFAIT SIMPLE

Départemental 4 Poule A

N°24614247

Par courriel en date du 10 Mars 2023, la secrétaire du club de ST FLORENT AUZONNET nous informe du forfait de son équipe seniors 1 contre BOISSET GAUJAC FC, le 12.03.23.

DEMANDE DE MODIFICATION DATE

Coupe André Granier

Match N° : 25727803 Du 19/03/2023

US GARONS / MANDUEL SC

- Après une première demande de modification effectuée le 13.03 pour avancer le match ci-dessus au mercredi 15 mars 2023 à 20h00.

La commission a refusé cette demande au motif : « demande tardive »

- Le 16.03.23 les deux clubs représentant une nouvelle demande sans passer par footclubs, demandant à reporter la rencontre prévue le 19 au mercredi 22 mars.
- Après examen la Commission ne peut donner une suite favorable aux clubs demandeurs car une nouvelle « demande tardive » plus motif invoqué non légitime (application Art 91 .2 des RG)

En conclusion la rencontre de la Coupe André Granier US GARONS / SC MANDUEL est maintenue au 19.03.23 à 14h30.

NB : la date des ¼ de Finale de la Coupe est connue depuis le 16.02.23.



HOMOLOGATIONS

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614247 du 12.03.23

BOISSET GAUJAC 1 / ST FLORENT SUR AUZONNET

ST FLORENT SUR AUZONNET battu par Forfait. Moins un point au classement.

Dépt 3 Poule C

Match N° : 24544455 du 26.02.23

ROCHFORT ES / ST GILLES AEC

ST GILLES AEC battu par Forfait. Moins un point au classement.

Dept 4 Poule B

Match N°24614373

PAYS VIGANAIS 2 / QUISSAC GC 2 du 05.03.23

QUISSAC GC 2 battu par forfait. Moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mr Claude LUGUEL

